



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001046

Séance du jeudi 25 mars 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 139

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 0.2), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.7), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.1), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 9.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Bertrand ASTRIC Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.2.3) Champagne : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET Chauenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISSON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (jusqu'au rapport 1.2.3) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.6) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY (à partir du rapport 1.1.1), Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.1) Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN (représenté par Patricia RELANGE jusqu'au rapport 1.2.3) Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Bernard RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET Vorges les Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 5.6).

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Joëlle SCHIRRER Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE.

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.1), Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, C. GELIN, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, V. HINCELIN, M. JEANNIN, C. MICHEL, J. PANIER, E. PEQUIGNOT, F. PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.3), J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.2), P. CHANEY, Y. GUYEN (à partir du rapport 9.1), J. CURTY, C. LINDECKER, M. COTTINY (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE, J. MENIGOZ.

Mandataires : J.F. GIRARD, F. MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), J.C. ROY, B. FALCINELLA, M. OMOURI, B. RONZI, L. HAKKAR, B. CYPRIANI, E. SASSARD, S. WANLIN, F. FELLMANN, P. BONNET, C. THIEBAUT (jusqu'au rapport 1.2.3), N. BODIN, J.L. FOUSSERET (jusqu'au rapport 0.2), A. AVIS, M. FELT (à partir du rapport 9.1), J.P. DILLSCHNEIDER, D. HUOT, S. MONLLOR (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS, M.O. CRABBE-DIAWARA.

Objet : Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Institut Pierre Vernier - Demande de financement

Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Institut Pierre Vernier - Demande de financement

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010/2014	Montant BP 2010 (enveloppe globale) : 300 000 €
Soutien à la compétitivité	Montant de l'opération : 75 000 €

Résumé :

L'Institut Pierre VERNIER (IPV) créé le 5 janvier 2007, est issu de la fusion des 3 organismes fondateurs que sont le Centre de transfert en micro et nanotechnologies (CTMN), l'Institut Productique (IP) et le Pôle Régional de Conception et d'Innovation (PRECI), dans le cadre d'un partenariat avec l'UFC, l'ENSMM et l'UTBM.

Le présent rapport présente le plan d'actions 2010 de l'IPV et sa demande de financement pour un montant de 75 000 €, au titre du C.P.E.R.

I. Missions de l'Institut Pierre Vernier

1. connaître et faire connaître l'offre scientifique et technique des laboratoires de recherche,
2. identifier la demande des industriels,
3. piloter les projets de transfert de technologie en assurant la gestion de ces projets et, le cas échéant, en mettant en place les moyens humains nécessaires pour faire aboutir ces projets,
4. informer, former, soutenir et conseiller les entreprises sur les questions technologiques,
5. assurer l'expérimentation et mettre à disposition des matériels et des procédés nouveaux.

II. Objectifs du projet

Le projet présenté par l'IPV comporte deux sous projets :

A/ Une mission d'intérêt général :

Sur la base des axes suivants :

- **prospective** : rencontre des industriels, rencontre des laboratoires pour identification des innovations matures ou proches de l'être, veille technologique sur l'offre concurrente et les attentes du marché, synthèses et propositions,
- **pré-projets** : actions de validation sur des projets naissants par des analyses de marché (analyses flash), de propriété industrielle, analyse de technologies, état d'avancement du développement,
- **communication opérationnelle** vers les entreprises pour écouter leurs attentes ou leur proposer des technologies, vers les laboratoires et participation à la construction de la notoriété technologique de la Franche-Comté à l'échelle nationale et internationale,
- **mission d'expertise** pour tout projet d'implantation sur la technopôle TEMIS et TEMIS Santé.

B/ Une mission « projets propres à l'Institut »

Ces projets concernent les actions axées sur une thématique technologique, sans être liées à une ou plusieurs entreprises déterminées. Ces actions préparent et favorisent le transfert d'une technologie mais sans recouvrir ce transfert lui-même.

Il s'agit en particulier :

- **de réponses aux appels d'offres** avec la recherche de partenaires notamment à l'international comprenant le montage et la réponse aux appels à projets,
- **d'approfondissements technologiques** avec la réalisation de démonstrateurs dit « aval » dont le but est de satisfaire un marché à terme et qui se différencie par conséquent des démonstrateurs « amont » dont l'intérêt est de finaliser des résultats de recherche,
- **de la diffusion des connaissances** des technologies nouvelles sous forme de journées techniques en accompagnement des transferts de technologies,
- **de la gestion de l'atelier pilote** : mise en route d'installations nouvelles (hors investissement), prise de contact avec les entreprises potentiellement intéressées, démonstrations, gestion des installations et de leur utilisation, prestations auprès d'industriels.

III. Modalités de suivi et d'évaluation

Un Comité d'orientation stratégique, composé des membres de l'IPV, des institutionnels financeurs, des partenaires de l'Institut, des collectivités locales concernées est constitué et se réunira selon une périodicité annuelle.

Des **modalités de suivi et d'évaluation** ont été définies sur la base des indicateurs d'impact suivants :

- Nombre d'entreprises contactées : visitées ou reçues en réunion : 300,
- Nombre d'entreprises avec lesquelles une action a été engagée : 30,
- Réponse aux appels à projets (ANR, FP7, Interreg, etc...) : au moins 5 dossiers déposés,
- Participation à des salons : 4,
- Nombre de journées techniques : 10,
- Nombre d'emplois de la structure : 29 équivalents temps plein,
- Emplois « directs » nouveaux prévus à 2 ans : + 10,
- Emplois contribuant au projet : 15,
- Nombre de brevets déposés : 2,
- Environnement : indicateur « transport » objectif : 160, indicateur « énergies renouvelables » nombre de projets engagés ou proposés, objectif 5.

IV. Durée du programme et plan de financement

La mise en œuvre de ce programme sur l'année 2010 correspond à une demande de financement de 75 000 €.

V. Avis de la DRIRE

Le projet dans son ensemble est le résultat de la politique des pouvoirs publics franc-comtois en matière de transfert de technologie qui ont retenu pour le Contrat de Projet Etat-Région 2007/2013, la priorité à la création d'un centre de transfert unifié plus orienté vers le besoin des entreprises.

L'année 2008 a été l'année de la mise en place de l'IPV avec l'absorption du dernier partenaire (CTMN) et l'expérimentation de l'organisation. 2009 a été marquée par le regroupement sur un site principal, le réaménagement du bâtiment, le démarrage de l'atelier pilote, la réorganisation interne des personnels, la mise en route des outils de transfert (propriété intellectuelle, développement de machines spéciales), démarche qualité, labellisation CRT et mise en place des derniers outils de gouvernance (conseil scientifique, comité stratégique). L'année 2010 sera celle du renforcement des synergies avec les différents partenaires : lancement du club d'entreprises, resserrement des liens avec les laboratoires et avec les pôles de compétitivité.

Le programme correspond à la troisième année de fonctionnement effectif de l'IPV. Il ne couvre pas toutes les activités du centre ; en effet les opérations montées en partenariat avec des entreprises et justifiant de leur part une participation financière significative feront l'objet du montage de dossiers spécifiques de partenariats technologiques. Celles figurant ici, sont des actions transversales de veille, d'information, de sensibilisation, de montage de projets et d'études.

Le budget est réaliste, assorti d'indicateurs précis de suivi et d'impact, d'où un avis favorable de la DRIRE.

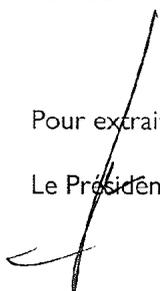
M. BODIN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un co-financement de ce projet par la CAGB à hauteur de 75 000 € s'inscrivant dans le cadre du C.P.E.R. 2007-2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association de gouvernance de l'Institut Pierre Vernier, bénéficiaire de cette subvention.

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

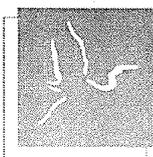
Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTE
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.S.T.C.J.
Contrôle de légalité

REC 01 AVR 2010



CONVENTION
Relative au soutien de l'Institut Pierre VERNIER
pour l'année 2010

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité à signer par une délibération du Conseil de Communauté du xxxxxxxx, d'une part

ET

L'Institut Pierre VERNIER, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Jean-Jacques GAGNEPAIN, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4
Vu la délibération n°... du Conseil de Communauté en date du xxxxxxxx,

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'Institut Pierre VERNIER (IPV) créé le 5 janvier 2007, est issu de la fusion des 3 organismes fondateurs que sont le Centre de transfert en micro et nanotechnologies (CTMN), l'Institut Productique (IP) et le Pôle Régional de Conception et d'Innovation (PRECI), l'UFC, l'ENSM et l'UTBM étant co-fondateurs de l'IPV. Dans le cadre des actions conduites par l'Institut Pierre VERNIER, la CAGB apporte son soutien pour le financement du programme à conduire pour l'année 2010.

Ce programme comporte deux sous-projets : une mission d'intérêt général (prospective, actions de validation sur des projets naissants, communication opérationnelle, mission d'expertise pour tout projet d'implantation sur la technopole Temis et Temis Santé) et des projets propres à l'Institut (dont en particulier, montage de projets, réponse aux appels d'offres, recherche de financements, réalisation de démonstrateurs « aval », diffusion de connaissances technologiques, gestion de l'atelier pilote).

Il est convenu ce qui suit :

1. Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien à l'Institut Pierre Vernier en 2010 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 75000 € ; cette subvention a été attribuée à l'Institut Pierre Vernier sur la base du programme d'actions figurant en annexe I de cette convention qui s'inscrit dans l'axe 9.2 du C.P.E.R. « Soutien à la recherche et au transfert de technologie ».

Conformément à la délibération du xxxxxxxx, ce programme fera l'objet de modalités de suivi et d'évaluations spécifiques définies sur la base des indicateurs d'impacts définis dans les annexes 1 et 3.

2. Programme d'actions

L'Institut Pierre Vernier s'engage à conduire les diverses actions conformément au programme des deux sous-projets et au budget prévisionnel de 1 491 800 € figurant en annexe 1 et 2.

3. Montant et modalités de versement de la subvention

La CAGB attribue au bénéficiaire une subvention de 75 000 €, pour un budget prévisionnel global de 1 491 800 € HT, pour l'action décrite à l'article 1^{er}.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50 % à la signature de la présente convention, soit 37 500 €,
- le solde sur demande écrite et présentation, en deux exemplaires,
 - d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et d'un rapport d'activité final. Celui-ci détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention,
- le cas échéant un acompte de 30 % pourra être versé, soit 22 500 €, sur présentation d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et d'un bilan intermédiaire qui respectera les mêmes conditions que celles demandées pour le rapport d'activité final.

4. Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'année 2010. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat.

La participation financière de la CAGB à l'Institut Pierre Vernier doit donner lieu à une demande de paiement du solde dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et pourra donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

L'Institut Pierre Vernier s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

5. Obligations de l'Institut Pierre Vernier

L'Institut Pierre Vernier s'engage à répondre à toute demande de la CAGB et plus particulièrement sur l'avancement des pré-projets et du montage de projets dont les partenariats technologiques, sous réserve des accords de confidentialité signés avec ses partenaires, étant entendu que le suivi de l'action se fera prioritairement dans le cadre défini collégialement par l'ensemble des financeurs publics concernés. L'Institut Pierre Vernier s'engage dans sa mission de montage de partenariats technologiques collaboratifs à proposer au plus grand nombre de PME franc-comtoises de s'impliquer.

L'Institut Pierre Vernier s'engage à réunir semestriellement les informations relatives aux indicateurs de suivi qui figurent en annexe 3 de la présente convention.

L'Institut Pierre Vernier s'engage à transmettre à la CAGB, le compte-rendu financier de réalisation du programme, ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention. Il est attendu dans le compte-rendu financier de l'année, la description qualitative des postes suivants :

- le montage de dossiers collaboratifs,
- les études flash de marché.

L'Institut Pierre Vernier s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

L'Institut Pierre Vernier accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

L'Institut Pierre Vernier s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si l'Institut Pierre Vernier décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée et autorisée par la CAGB.

L'Institut Pierre Vernier s'engage à prendre attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) et d'intégrer dans la mesure du possible les demandes de la CAGB dans les modalités pratiques de telles cérémonies, dans le respect de la place et du rôle de chaque financeur public.

6. Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

7. Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle ou des contrôles,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiées à la CAGB.

8. Résiliation de la convention

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que l'Institut Pierre Vernier a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

9. Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

10. Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le

Le Président de
l'Institut Pierre VERNIER

Jean-Jacques GAGNEPAIN

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

Jean-Louis FOUSSERET

ANNEXE I : Programme d'actions 2010 de l'IPV

I. Mission d'intérêt général

La mission d'intérêt général que mène l'IPV couvre d'une part l'ensemble des actions destinées à favoriser le transfert de technologie en général, et d'autre part celles permettant de prendre des décisions opérationnelles pertinentes avant d'engager soit un projet IPV, soit une action collective, soit un soutien à une entreprise en particulier, soit encore un projet de R&D. Cette mission se décline selon les axes suivants :

Prospective

Rappel du contenu de la rubrique

- Identification des axes de développement prometteurs :
 - Rencontrer des industriels, pour susciter l'expression de leur demande.
 - Rencontrer des laboratoires, pour identifier les innovations mûres ou proches de l'être, pouvant intéresser l'industrie, mais aussi les capacités profondes des équipes pour les mettre en relation avec le besoin ressenti à moyen terme.
 - Mener une veille technologique sur les principaux axes techniques concernés (tant sur l'offre concurrente, que sur le besoin exprimé ailleurs dans le monde)
 - Analyser ces données et les mettre en perspective dans le temps.
 - Discuter et faire valider les propositions à retenir par le Conseil d'Orientation Scientifique.

Prévisions d'activités année 2010

- Rencontres avec les industriels :
 - Resserrement des liens du réseau, notamment via le montage du Club d'entreprises (opération engagée en fin 2009, à cheval sur les deux années 2009-2010).
 - Intensification des visites d'entreprises hors Franche-Comté, de façon à assurer des débouchés suffisants aux technologies de la région ; l'accent sera mis entre autres sur les entreprises bourguignonnes.
- Rencontres avec les laboratoires :
 - Généralisation des rencontres globales à tous les laboratoires importants de la région.
 - Exploitation et mise à jour de la cartographie des laboratoires réalisée à la demande du Pôle Véhicule du Futur.
- Analyse et mise en perspective
 - Ouverture de la discussion sur les feuilles de route, notamment avec nos partenaires entreprises et laboratoires.
- Conseil scientifique
 - Pour la seconde réunion du Conseil scientifique, une mise à plat de la stratégie technique tant de l'IPV que de l'Institut Carnot est à prévoir.

Actions pré-projets

Rappel du contenu de la rubrique

- Actions de validation
 - Analyses de marché (au moins analyse « flash »).
 - Analyses de liberté d'exploitation, et éventuellement recherche d'antériorité, si un brevet précis est déjà envisagé à ce stade.
 - Analyses de la technologie et des points durs éventuels restant à lever.
 - Point sur l'état d'avancement du développement (existence de rapports d'études ou d'essais, prototypes, logiciels, répartition des compétences).

Prévisions d'activités année 2010

- Analyses de marché :
 - Généralisation des études flash pour les nouveaux sujets (projets pôles, nouvelles technologies, etc...) et dans le cadre des feuilles de route.
- Analyses de propriété intellectuelle :
 - Application systématique aux road maps et aux actions de R&D de l'IPV (y compris les actions collectives).
 - Construction d'une véritable offre-type de transfert (package savoir-faire, PI, accompagnement, etc...).
- Analyses de technologies :
 - Construction d'une compétence de l'IPV en intégrant les moyens de métrologie dans cette démarche).
- Points sur les Etats d'avancement :
 - Mise en place d'une politique qualité garantissant la traçabilité des développements et la constitution de savoir-faire.
- Mise en place de moyens permettant la prise en compte en amont des exigences liées à certaines aides, notamment européennes
 - Impact comptable et financier des règlements européens sur les tarifications et sur la redistribution de certaines aides en aval aux entreprises.
 - Aide à la prise en compte des exigences transversales liées aux objectifs sociaux et / ou concernant le développement durable.

Communication

Rappel du contenu de la rubrique

- Le rôle de la fonction « communication » de l'IPV est double, et résulte directement de ses statuts
 - Soutenir les démarches de prospection de l'IPV auprès des entreprises (pour les inciter à exprimer leurs demandes à l'Institut), et / ou pour leur proposer directement des technologies) et auprès des laboratoires.
 - Plus généralement, participer à la construction de la notoriété de la Franche-Comté comme région technologique au plan national et international.

Prévisions d'activités année 2010

- Image IPV
 - Participation aux opérations de communication destinées à faire connaître l'action de soutien au développement économique par les financeurs de l'IPV.
- Matériels de soutien : brochures spécialisées sur les différentes offres, venant compléter la brochure générale.
- Lettres : participation aux 6 numéros prévus par En Direct, réalisation des suppléments 4 pages, corrélation forte entre la programmation d'En Direct et les thématiques porteuses de l'IPV.
- Salons : principaux salons prévus : Medtec, EPMT-EPHJ, Eurostary, Micronora

2. Mission « Projets IPV »

De manière générale, les missions dites « Projets IPV » concernent l'ensemble des actions liées à une thématique précise, mais pour lesquelles il n'y a ni prestation effectuée au profit d'une entreprise donnée, ni co-développement avec une ou plusieurs entreprises. Ces actions sont dans l'ensemble des actions destinées à préparer et à favoriser le transfert d'une technologie en particulier, mais sans recouvrir ce transfert lui-même.

Réponses aux appels à projets

Rappel du contenu de la rubrique

- Réponses aux appels d'offres et aux appels à projets : FP7, ANR, etc.
 - Sélection des demandes et opportunités pertinentes.
 - Recherche de partenaires (notamment à l'international).
 - Montage de projets.
 - Réponses aux appels à projets.

Prévisions d'activités année 2010

- Sélection des opportunités
 - Augmenter le champ d'intervention (Energie, ...).
 - Professionnaliser le lobbying sur les champs les plus importants (NMP, Santé), notamment par des interventions plus en amont.
 - Intégration systématique des différents outils d'aide sur la vision long terme des développements des différents domaines.
 - Participation renforcée au FUI.
- Recherche de partenaires
 - Rencontrer les organisations étrangères susceptibles de devenir partenaires (Fraunhofer, VTT, TNO, etc.).
- Montage de projets
 - Proposer des thèmes de plateformes.
 - Packager une offre d'aide au montage de projets.
- Réponses aux appels à projets
 - Répondre aux lignes ANR et FP 7 sélectionnées par rapport aux road maps.

Approfondissements technologiques

Rappel du contenu de la rubrique

- Réalisation de démonstrateurs, dans des domaines où l'innovation semble mûre, mais où l'absence de preuve tangible rend difficile l'adhésion des entreprises
 - Ces approfondissements technologiques ne pourront être lancés sur fonds propres de l'IPV qu'après qu'une validation ait été menée.
 - Ils ne pourront être menés que si un ou plusieurs industriels ont exprimé un intérêt de principe.
 - Ils s'appliqueront uniquement aux démonstrateurs « aval » par rapport aux démonstrateurs « amont » qui sont pris en compte par le programme d'aide à la maturation de projets innovants.

Prévisions d'activités année 2010

- Hot embossing
 - Réalisation de la machine prototype V2.
- Machine d'usinage ultrasonore
 - Développements complémentaires de la machine (passage à la version V2 : amélioration du pilotage, passage au 4", optimisation des sonotrodes, etc).
- Démonstrateurs de microgénérateurs (piézoélectrique et électromagnétique)
- Réalisation d'échantillons d'isolants haute performance
- Extension de l'étude « courants pulsés » à des formes de pièces non planes
- Avants-projets en piézoélectricité, dans le but de débloquer des financements d'études dans le domaine de la défense

Diffusion des connaissances

Rappel du contenu de la rubrique

- Diffusion des connaissances : en accompagnement des transferts de technologies, l'IPV a aussi pour mission d'aider à la diffusion des connaissances :
 - En amont, pour faire connaître les technologies nouvelles et leurs potentialités.
 - En aval, pour d'une part permettre aux entreprises de construire leur propre projet en connaissance de base, et d'autre part les aider au niveau de la mise en oeuvre pratique en mettant leurs personnels à hauteur.
 - Outre les actions générales de diffusion, des actions spécifiques sous forme de journées techniques ou de séminaires dédiés doivent être organisées.
 - Outre la communication, voire la reprise, des actions menées précédemment en traitements de surfaces, en productique, et en conception innovante, l'accent devra être mis en particulier sur le volet des microtechniques et sur celui du biomédical.

Prévisions d'activités année 2010

- Journées techniques
 - 1 JT / mois hors période d'été.
- Volet microtechniques
 - Systématiser l'information du secteur HBJo.
 - Démarcher les secteurs Défense / Aéronautique / Espace et Santé.
- Volet biomédical
 - Renforcer les liens avec les Grands Comptes du milieu.

Gestion de l'atelier pilote

Rappel du contenu de la rubrique

- Les tâches de validation d'un besoin donné font partie de la mission d'intérêt général
- Celles qui relèvent de la gestion de l'atelier-pilote sont les suivantes
 - Mise en route d'installations nouvelles (hors investissements).
 - Prises de contacts avec les entreprises potentiellement intéressées.
 - Réalisations de démonstrations.
 - Gestion des installations et de leur utilisation.
 - Accompagnement des entreprises pour l'utilisation des moyens (en dehors des prestations identifiées).
- Les prestations réalisées au profit d'un industriel donné, hors tout programme d'aide, donnent lieu à une facturation au prix du marché
- Les investissements font l'objet d'un budget spécifique

Prévisions d'activités année 2010

- Accompagnement des entreprises pour la prise des connaissances des capacités de l'atelier-pilote et des différents moyens lourds (hors prestations qui relèvent de contrats privés)
- Consultation des fournisseurs pour les matériels de la tranche 2
- Mise en route de ces matériels
- Préparation de la tranche 3
- Gestion des installations
 - Mise en place d'une gestion.
 - Mise en place d'une tarification.
- Quartztech
 - Participation à la phase 2.
 - Mise en place des process non quartz utilisant en partie Quartztech.

ANNEXE 2 : Budget 2010

Plan de financement						
DEPENSES HT						
	Salaires	Sous Traitance	Achats	Investis- sements	Frais généraux	Total
Intérêt général						
Prospective	99 000	20 000	5 000	0	37 600	161 600
Pré-projets	221 200	20 000	20 000	27 000	84 000	372 200
Communication	63 200	10 000	60 000	0	24 000	157 200
Total	383 400	50 000	85 000	27 000	145 600	691 000
Projets IPV						
Réponses appels d'offres	205 000	25 000	20 000		77 900	327 900
Approfondiss. technologiques	90 000	20 000	20 000	80 000	34 200	244 200
Diffusion technologies	85 000	10 000	30 000	0	32 300	157 300
Atelier pilote	30 000	10 000	20 000	0	11 400	71 400
Total	410 000	65 000	90 000	80 000	155 800	800 800
Total général	793 400	115 000	175 000	107 000	301 400	1 491 800
RECETTES HT						
	Intérêt général	Taux	Projets IPV	Taux	Global	Taux
Autofinancement		0.00%	160 160	20.00%	160 160	10.74%
FEDER	285 000	41.25%	230 640	28.80%	515 640	34.56%
DRIRE	0	0.00%	185 000	23.10%	185 000	12.40%
DRRT	125 000	18.09%	0	0.00%	125 000	8.38%
Région	195 000	28.22%	156 000	19.48%	351 000	23.53%
Département du Doubs	44 000	6.37%	36 000	4.50%	80 000	5.36%
CA Grand Besançon	42 000	6.07%	33 000	4.12%	75 000	5.03%
Totaux	691 000		800 800		1 491 800	

ANNEXE 3 : Indicateurs de suivi 2010

L'Institut Pierre Vernier s'engage à collecter et informer le Grand Besançon sur la base des indicateurs suivants :

- Le nombre d'entreprises contactées, visitées ou reçues en réunion présentes sur le territoire du Grand Besançon ainsi que sur le plan régional, national et international.
- Le nombre d'entreprises avec lesquelles une action a été engagée sur le territoire du Grand Besançon ainsi que sur le plan régional, national et international.
- Le nombre de réponses aux appels à projet et le nombre d'appels à projets contractualisés.
- Le nombre de participation à des salons.
- Le nombre de journées techniques.
- Le nombre de brevets déposés.
- Le nombre d'emplois de la structure, emplois directs nouveaux prévus à 2 ans et les emplois contribuant au projet.
- Le nombre d'entreprises ou laboratoires impliqués dans les montages de projets et les chercheurs concernés par les projets.